

**COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI**

**AGEFOS PME - CGM**

**DU 06/09/2017**

**COMPTE-RENDU**

**Présents : 2**

**Collège employeurs : 1**  
UNIIC

René ANÉLOT

**Collège salariés : 1**  
FILPAC CGT

Roger LECOMTE

**Absent : 2**

**Collège employeurs : 1**

CSNP

Philippe BOSSEBOEUF

**Collège salariés : 1**

FO Livre

Michel BARRÉ

**Assistaient à la réunion :**

Directeur :

Bernard TRICHOT

Responsable Adm. et Financière :

Evelyne MOUCHARD

La séance est ouverte à 10h30 par le Président René ANÉLOT.

## Approbation du compte-rendu de la CPS du 21/07/2017

- Le projet de compte-rendu de la réunion de la CPS du 21/07/2017 est adopté à l'unanimité.

## Situation de la trésorerie à fin juillet 2017.

E. MOUCHARD procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie générale au 31 juillet 2017. Principaux postes commentés :

<u>Trésorerie au 31/07/2017</u> : .....	19 493 242 €
Dépenses de fonctionnement année 2017 : .....	-3 326 850 €
Acompte versé .....	1 830 000 €
Développement de l'apprentissage .....	- 1 325 000 €
Décaissements TTC du 1 <sup>er</sup> au 31/08/2017 : .....	- 615 818 €
Encaissements TTC du 1 <sup>er</sup> au 31/08/2017 : .....	25 928 €
<u>Total mouvements année 2017</u> .....	- 3 620 650 €
Excédent à reverser pour le CPF .....	- 1 039 932 €
Excédent à reverser pour le Plan 11-49.....	- 600 544 €
<u>Trésorerie prévisionnelle au 31/08/2017</u> : .....	14 092 868 €
<i>EFF au 31/07/2017 dénouement 2016</i> .....	779 935 €
<i>EFF au 31/07/2017 dénouement 2017-2018-2019</i> .....	4 278 896 €
<i>Total dénouement EFF</i> .....	5 058 831 €

La situation de trésorerie présentée au 31 juillet 2017 affiche un solde bancaire plus important que l'exercice précédent notamment sur la section plan de formation des entreprises de 50 salariés et plus (+750 k€). Aussi, à la lecture de ces chiffres, une attention particulière est portée sur cette section comptable afin d'éviter un éventuel reversement.

Par ailleurs, E. MOUCHARD informe du montant des excédents appelés par le Siège national pour le CPF et le Plan formation des entreprises de 11 à 49 salariés, et précise que ces montants sont sensiblement différents de ceux calculés par l'établissement et présentés précédemment. Aussi, elle indique qu'une note détaillant les écarts et le mode de calcul des excédents retenu par le siège sera traitée ci-après.

## Contrôle budgétaire de l'EGD à fin juillet 2017.

E. MOUCHARD procède à la lecture des principaux postes qui méritent un commentaire (document remis en séance). A fin juillet 2017, le taux de réalisation doit être de 58,33%.

- Salaires : 777 436 €, les réalisations représentent 53,43% du budget. Ce poste est conforme au budget révisé malgré un dépassement conséquent sur la provision de congés payés qui se justifie par la période présentée antérieure à la prise des congés par les collaborateurs.

- Charges patronales : elles s'élèvent à 423 779 €, soit 50.61% du budget révisé (837 400 €). On constate que le poste « Formation continue » est légèrement sous-utilisé à cette période mais cet écart va être rétabli d'ici la fin de l'exercice.
- Frais de déplacements et missions : 47 663 €, ils représentent 59.58% de la ligne budgétaire (80 000 €). Ce poste affiche un léger dépassement qui sera régularisé d'ici la fin de l'exercice.
- Communication : les réalisations s'élèvent à 236 798 € soit 67.66% du budget révisé (350 000 €). Ce poste budgétaire présente un dépassement qui se justifie par les dépenses occasionnées pour la campagne publicitaire engagée pour la promotion du dispositif « Apprentissage».
- Impressions administratives : 6 436 €, les dépenses affichées sont conformes au budget révisé.
- Frais de collecte : 1 000 €, les charges liées à la collecte représentent 2.33 % du budget car les dépenses relatives au bordereau de collecte ne sont pas encore intégrées.
- Charges informatiques : 61 051 €, soit 46.43% du budget (131 500 €).
- Charges liées aux locaux : elles s'élèvent à 55 012 €, soit 55.91% du budget (98 400 €). Ces dépenses affichent une légère sous utilisation du budget. L'EGD CGM tente de maintenir cette tendance baissière sur ce poste budgétaire.
- Honoraires, autres prestataires : 31 670 € dont 13 326 € de dépenses liées aux personnes intérimaires soit 88.84% du budget révisé (15 000 €). Ce poste est en dépassement budgétaire, du fait du recours à l'intérim pour le recrutement de nouveaux collaborateurs, des frais d'honoraires de recrutement et d'un contentieux en cours qui nécessite le conseil d'un spécialiste. Malgré l'ajustement budgétaire de ce poste pour 25 000 €, le risque de dépassement budgétaire sera manifeste au cours de cet exercice. Toutefois ce dépassement sera partiellement compensé par une reprise de provision.
- Autres charges : 53 071 €, soit 54.71% du budget (97 000 €). On constate un dépassement sur le poste « Fournitures de bureau » relatif aux achats effectués pour équiper les nouveaux collaborateurs. Toutefois ce dépassement sera compensé par une autre ligne budgétaire.
- Charges des régions : elles s'élèvent à 87 387 €, 47.83% du budget. Ce budget est sous-utilisé car les dépenses liées aux nouveaux locaux seront effectives au cours du dernier trimestre.
- Dotations aux amortissements et provisions : 93 000 €, soit 58.13% du budget (160 000 €).
- Produits exceptionnels : - 9 150 € représentés par la cession de l'ancienne flotte automobile.
- Frais d'études et d'observatoires : 55 707 €, soit 18.57% du budget révisé.
- Charges refacturées à l'IDEP : un produit de 173 599 € (dont 150 266 € de mise à disposition de personnel représentant 47.70% du poste budgété (- 315 000 €).

Le total des frais de fonctionnement de l'EGD à fin juillet 2017 s'élèvent à 1 744 069 €, soit un taux de réalisation de 52.42% du budget révisé (3 326 850 €). Le contrôle est satisfaisant car il fait apparaître une économie d'environ 6% par rapport au budget révisé.

## Synthèse d'activité à fin juillet 2017

B. TRICHOT présente les chiffres de la synthèse d'activité formation arrêtée à fin juillet 2017.

### Plan de formation moins de 11 salariés :

- 1 040 k€ (dont 466 k€ de cofinancements) engagés pour 472 dossiers. Une activité en recul d'environ 17% par rapport à l'exercice précédent, par contre un nombre de dossiers engagés légèrement en hausse.

Le montant engagé pour les dossiers cofinancés est supérieur au budget établi (466 k€ / 360 k€).

### Plan de formation de 11-49 salariés :

- 915 k€ (dont 103 k€ de cofinancements) engagés pour 427 dossiers. Une activité en hausse d'environ 15% par rapport à n-1 avec un nombre de dossiers identique ce qui implique une hausse du coût moyen. Cette augmentation est liée notamment au dispositif « Dotation PME » conclus avec le FPSP.

Plan de formation de 50-299 salariés :

- 335 k€ (dont 6 k€ de cofinancements) engagés pour 186 dossiers. Une activité en baisse d'environ 20% par rapport à l'exercice précédent qui peut s'expliquer par la périodicité des engagements. Par contre le coût moyen d'un dossier a fortement diminué (1 801 € en 2017 vs 2 667 en 2016) soit une baisse d'environ 33%.

Plan de formation de 300 et + salariés :

- 190 k€ engagés pour 86 dossiers. Une activité en nette progression par rapport en n-1 avec 110 k€ d'engagements supplémentaires. Le nombre de dossiers est également en progression (86 en 2017 vs 30 en 2016).

Contrats de professionnalisation :

- Engagements en montant : 922 k€ engagés, soit une progression d'environ 4% par rapport à l'activité 2016.

- Engagements en nombre : 114 contrats, soit +13% par rapport aux prévisions et + 18% vs fin juillet 2016.

L'activité à fin juillet 2017 est conforme au budget révisé à 3 200 k€. Toutefois la progression sensible de ce dispositif doit attirer l'attention de l'EGD sur sa capacité budgétaire.

Périodes de professionnalisation :

- Engagements en montant : 89 k€ engagés (contre 525 k€ budgétés à fin juillet).

- Engagements en nombre : 17 périodes (contre 105 actions prévues à fin juillet).

Le piétinement de ce dispositif est lié à l'absence de projets professionnalisant et qualifiant portés par les salariés du secteur.

Demandeurs d'emploi :

- 318 k€ engagés au profit de 17 dossiers. Ce dispositif est conforme au budget établi.

1 POEC et 4 POEi sont intégrées pour un montant d'environ 41 k€.

Compte personnel de formation :

- 872 k€ engagés au profit de 217 actions. L'activité sur ce dispositif subit une forte croissance aussi le budget a été revu à la hausse portant son montant à 2 800 k€. Les engagements sont conformes au budget voir en deçà.

Service de proximité / visites :

928 visites réalisées à fin juillet.

## **Excédents de trésorerie de l'EGD CGM au titre de l'exercice 2016**

E. MOUCHARD présente une note explicative remise en séance, qui reprend les nouvelles règles d'application des excédents financiers au sein de l'AGEFOS PME. Elle expose les procédures mises en place par la Direction financière de l'OPCA pour déterminer le montant définitif des versements de trésorerie pour l'établissement CGM.

E. MOUCHARD précise que les montants déterminés par la Direction financière ne correspondent pas aux premiers calculs établis pour CGM et justifie ces écarts par les différences observées entre les balances des comptes consolidés et les balances des comptes sociaux de l'établissement CGM.

Avec un total de 1 640 476 €, le montant des excédents pour CGM apparaît minoré de 58 004 €. Ce résultat masque cependant une détérioration plus importante de la trésorerie Plan 11-49 salariés avec un total de 600 544 € à reverser, contre 322 722 € initialement calculé. Ce sont les fonds du CPF qui voient leurs excédents diminuer 335 826 €, avec un total retenu de 1 039 932 € à reverser.

A l'issue de cette présentation, E.MOUCHARD préconise des pistes de réflexions pour éviter ou atténuer un potentiel risque de reversement sur la section comptable du plan de formation des entreprises de 11 salariés et plus.

## Suivi des dispositifs de professionnalisation

### 1 / Périodes de professionnalisation :

27 actions de formation, soit 4 040 heures et 144 952 € engagés.

### 2 / Contrats de Professionnalisation :

134 contrats de professionnalisation, soit 73 010 heures et 1 105 793 € engagés. 9 contrats visent l'obtention d'un CQP, 55 sont conclus en CDI.

- 57 contrats relèvent d'entreprises employant moins de 11 salariés (43% des montants engagés), dont 3 visent l'obtention d'un CQP, et 30 sont en CDI.
- 77 contrats relèvent d'entreprises employant 11 salariés et plus (57% des montants engagés), dont 6 visent l'obtention d'un CQP, et 25 sont en CDI.
- Répartition contrats / secteur : 72% Imprimerie, 4% RBD, 9% Sérigraphie, 11% Routage, 4% Autre.

## Examen des dossiers :

Un dossier documentaire qui expose les éléments synthétiques de chaque projet est remis aux membres de la Commission.

- Voir le tableau des décisions de la Commission.

## Informations et questions diverses.

Convention de coopération apprentissage : B. TRICHOT rappelle que la CPS avait engagé en juillet une procédure de vote par correspondance auprès des membres de la SPP pour solliciter leur avis sur les sujets à inscrire dans la convention de coopération portée par le Siège national, afin que celui-ci puisse examiner la demande de CGM. A ce jour, nous avons recueillis 14 avis favorables, aucun avis défavorable.

Service de proximité : B. TRICHOT informe la CPS que le contrat à durée déterminée pour le poste de Conseiller formation Région Grand Est cessera à son terme, soit le 19 septembre.

Formation membres de la SPP : des contraintes d'agenda nécessitent de reprogrammer la formation initialement prévue le 16/11 et 7/12, au 6 et 7 décembre 2017.

L'ordre du jour étant clos, et aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 12h30.

**Adopté le 28 septembre 2017**

**René ANELOT,**



Président

**Roger LECOMTE,**



Vice-Président

